



Volet B

Copie à publier aux annexes au Moniteur belge
après dépôt de l'acte au greffe

Réservé
au
Moniteur
belge



19047698

Déposé / Reçu le

27 MARS 2019

au greffe du tribunal de l'entreprise
francophone de Bruxelles

N° d'entreprise : 0546 802 163

Dénomination

(en entier) : LOGEMENT DURABLE

(en abrégé) :

Forme juridique : Société privée à responsabilité limitée, 4

Adresse complète du siège : Boulevard Sylvain Dupuis, 215 à 1070 Anderlecht

Objet de l'acte : Cession de parts sociales

Procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire de la
Société privée à responsabilité limitée LOGEMENT DURABLE BE 0546802163
Bd. Sylvain Dupuis 215 boîte 7 à 1070 Bruxelles

L'année 2017, le 1er juillet

La séance est ouverte à 14h15 sous la présidence du gérant de la SPRL susnommée, Lungan Gabriela, qui a établi les points de l'ordre du jour :

•Cession de parts sociales au Turoti Gheorghe

Sont présents :

•Madame Lungan Gabriela, domicilié Avenue A.J. Slegers, 135 à 1200 à Woluwe-Saint-Lambert, NN : 65.08.19-530.30

Possesseur de 75 parts sociales

•Monsieur Lungan Sorin, domicilié Avenue A.J. Slegers, 135. à 1200 à Woluwe-Saint-Lambert, NN : 64.04.25-649.70

Possesseur de 25 parts sociales

•Monsieur Turoti Gheorghe, domicilié Rue Commandant Ponthier 97, 1040 Etterbeek, NN : 81.03.30-573.55

Les associés sont présents, l'assemblée est valablement constituée.

L'assemblée générale extraordinaire a décidé :

Que monsieur Lungan Sorin cède 3 parts sociales à monsieur Turoti Gheorghe, qui accepte.

La séance est clôturée à 15h00.

Gérant,

Lungan Gabriela

Bijlagen bij het Belgisch Staatsblad - 08/04/2019 - Annexes du Moniteur belge

Mentionner sur la dernière page du Volet B : Au recto : Nom et qualité du notaire instrumentant ou de la personne ou des personnes ayant pouvoir de représenter la personne morale à l'égard des tiers
Au verso : Nom et signature (pas applicable aux actes de type « Mention »).